



Déclaration de
Politique Communale



Préambule	p.4
Introduction - Vision à long terme	p.5
Sambreville... d'ici 2024 – 12 objectifs stratégiques	p.9
1. Sécurité	p.9
<i>Être une commune qui offre, sur son territoire, une véritable sécurité aux citoyens</i>	
2. Aménagement du territoire	p.11
<i>Être une commune dont le territoire est aménagé de manière durable</i>	
3. Mobilité	p.12
<i>Être une commune où la mobilité se veut respectueuse de tous les usagers</i>	
4. Environnement	p.13
<i>Être une commune au domaine public propre, à l'environnement respecté et à l'espace naturel valorisé</i>	
5. Logement	p.15
<i>Être une commune favorisant un habitat décent, durable et accessible à tous</i>	
6. Développement économique	p.16
<i>Être une commune qui promeut l'emploi et où il fait bon entreprendre et investir.</i>	
7. Education et formation	p.18
<i>Être une commune où apprendre, se former et développer ses compétences</i>	
8. Soutien aux personnes et aux familles	p.19
<i>Être une commune présente à toutes les étapes de la vie</i>	
9. Sport	p.20
<i>Être une commune qui facilite la pratique du sport</i>	
10. Culture	p.21
<i>Être une commune où la culture est facteur de développement individuel et collectif</i>	
11. Gouvernance et administration	p.22
<i>Être une commune gouvernée et administrée de manière efficiente et participative</i>	
12. Supracommunalité	p.23
<i>Être une commune au cœur d'un bassin de vie</i>	
Conclusion	p.24

SAMBREVILLE

Législature 2018-2024

Déclaration de politique communale

Préambule

La présente déclaration de politique communale est présentée conformément aux dispositions du **Code de la démocratie locale et de la décentralisation**, lequel stipule en son article L1123-27. que dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège soumet au conseil communal une **déclaration de politique communale**.

Pour la législature 2018-2024, le même Code prévoit que dans les neuf mois qui suivent la désignation des échevins, le collège communal présente au conseil communal un **programme stratégique transversal (PST)**.

En conséquence, cette déclaration de politique communale a pour objectif d'exposer les **principaux projets politiques** de la majorité pour la durée de son mandat, tandis que le **programme stratégique transversal** constituera, conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'**outil de gouvernance pluriannuel** qui reprend la stratégie développée par le collège communal pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés.

Cette stratégie se traduira par le choix d'**objectifs opérationnels, de projets et d'actions**, définis notamment au regard des moyens humains et financiers à disposition.

Il importe de rappeler qu'en 2012, la commune de Sambreville figurait parmi les 24 communes **pilotes** de Wallonie pour traduire leur programme de politique générale en PST.

Dans le cadre de cette expérience, le précédent collège communal avait défini dans son PST **12 objectifs stratégiques** qui, dans le but de « poursuivre le changement » conformément au programme élaboré pour les élections communales du 14 octobre 2018, sont maintenus et consolidés au sein de cette déclaration de politique communale et du prochain PST qui constituera la véritable **feuille de route** de l'administration dans l'implémentation des axes politiques ici présentés.

À l'issue du projet-pilote initié en 2012, le Gouvernement wallon a décidé de généraliser le PST à l'ensemble des communes wallonnes et de les accompagner dans cette démarche. La **dynamique de modernisation et de professionnalisation** de la gestion publique de notre Cité sera donc pleinement poursuivie au cours de cette législature.

Enfin, dans le but de prendre pleinement en considération les attentes légitimes de la **société civile**, le programme présenté dans les pages qui suivent veille à intégrer les principes essentiels mis en exergue dans divers mémorandums tels que : le Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles, le Centre d'Action Laïque, le Centre d'Action Interculturelle, le Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes, CNCD 11-11-11, Femmes Prévoyantes Socialistes, Mouvement Ouvrier Chrétien, la Ligue des Usagers des Services de Santé, Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers, Union des Classes Moyennes, Union des Villes et Communes de Wallonie, Confédération de la Construction wallonne, Collectif Arc-en-ciel, Société wallonne de l'Évaluation et de la Prospective, Lire et Écrire, le Gracq, la Plate-Forme Francophone du Volontariat, Espaces Seniors, UWE, Agroecology in Action, Inter-Environnement Wallonie, etc.

Au-delà des grands principes dont il est tenu compte dans le cadre du présent programme, le prochain PST veillera, compte tenu de sa vocation, à inclure des actions traduisant de manière concrète des recommandations des différents acteurs susmentionnés.



Introduction - Vision à long terme

Le programme politique du groupe socialiste s'articulait autour du concept de "Poursuivons le changement", dans la continuité mais également dans la cohérence.

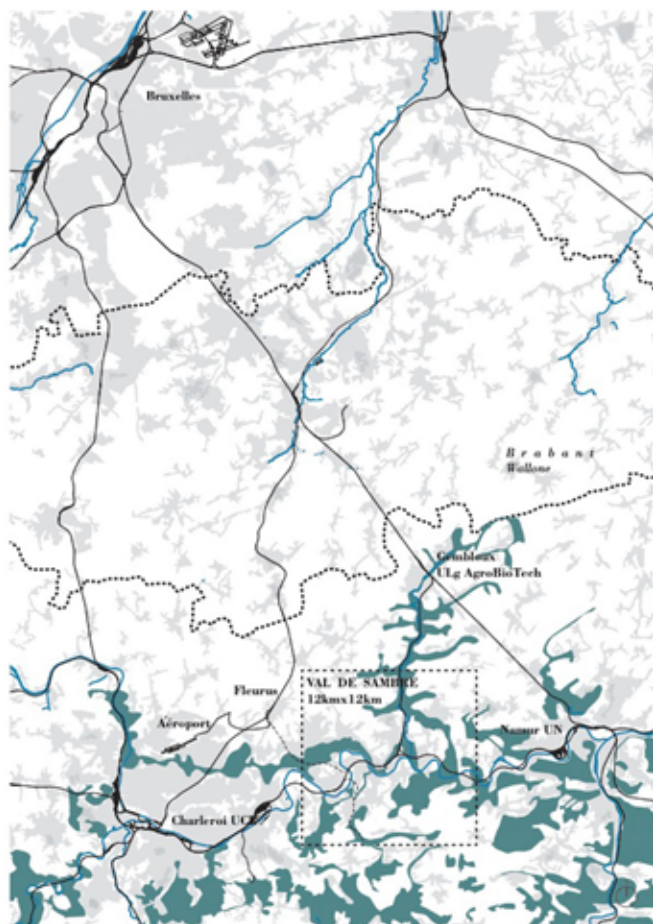
Nous souhaitons au travers de cette déclaration de politique communale, aller plus loin, offrir à Sambreville une **perspective à long terme** incluant, bien entendu, des engagements liés à cette législature de 6 ans mais également une **vision** qui permettra d'inscrire ces réalisations dans une réflexion plus vaste, plus **stratégique** et sans doute encore plus **ambitieuse**.

Pour préparer ceci, nous avons fait appel durant les années 2017 et 2018 à l'expertise d'un bureau spécialisé en développement et en stratégie de territoire. C'est donc sous l'impulsion et la supervision du Professeur Paola Vigano¹ que s'est orchestrée cette étude.

Vous constaterez que le budget voté pour cette année inclut d'ores et déjà un accompagnement à la mise en œuvre de cette stratégie.

Si, classiquement, le travail du Professeur Vigano et son équipe s'est appuyé sur une analyse fine du **bassin du Val de Sambre et de Sambreville en particulier**, c'est dans les innovations proposées qu'il faut voir la richesse du postulat proposé.

Ce travail a su dépasser les études assez classiques arc-boutées sur une analyse socio-économique du territoire couplée à une lecture productiviste de sa géographie.



1. Paola Vigano, architecte et urbaniste, est professeur d'Urbanisme et d'Urban design à l'Université IUAV de Venise et à l'EPFL de Lausanne.

En 1990, elle a fondé avec, Bernardo Secchi, l'agence « Studio » qui a remporté de nombreux concours internationaux. Parmi les projets réalisés: le nouveau Theater Square et le parc Spooroord à Anvers, tous deux récompensés en tant que meilleurs espaces publics de Flandre, ainsi que la construction du plan structurel de la ville ; un système d'espaces publics à Malmes, finaliste du Prix européen des espaces publics, le cimetière et le Grote Markt à Courtrai. Le quartier Courrouze à Rennes (où « Studio » coordonne, depuis 2003, la mise en œuvre du schéma directeur de 4500 nouveaux logements, la conception et la réalisation d'espaces publics) a remporté le Prix « Nature en ville » du palmarès Ecoquartier 2011 du Ministère de l'Ecologie.

« Studio » a travaillé à la vision à long terme pour le développement de zones métropolitaines comme le Grand Paris, Kyoto, Bruxelles 2040, Lille 2030 et Montpellier 2040. En 2012, Studio a été choisi pour proposer une vision de la nouvelle ville de Moscou.

Depuis 2015, le Studio Paola Vigano travaille sur des projets urbains et paysagers en Europe et a notamment remporté le concours international pour le schéma directeur du quartier de la Cité de la Science à Rome, ainsi que pour la conception définitive de ses travaux publics. « Studio » travaille aussi sur le segment Sud-Est du projet Over De Ring à Anvers et sur plusieurs projets urbains en France et en Belgique, dont Sambreville.

La question de base, même si elle peut paraître par trop académique, nous semble être "comment le capital spatial et environnemental (de Sambreville) peut aider à réveiller le capital social dormant?"

Il est par ailleurs essentiel de **faire bouger les lignes** en s'écartant sans doute de l'exclusivité qu'a représenté jusqu'ici la mise en valeur de l'axe "Sambre & Meuse" dans lequel Sambreville ne pouvait être qu'un maillon secondaire coincé entre Charleroi et Namur, pour intégrer davantage l'axe qui constitue aujourd'hui l'essentiel du développement économique belge et qui comprend Bruxelles mais surtout le proche Brabant wallon.

L'enjeu est donc ici, non pas d'accueillir des fonctions peu conviviales qui ne trouveraient pas leur place dans cette "métropole" économique et des savoirs que constitue le Brabant jusque Gembloux, mais d'ancrer son insertion dans cet espace en développant un **territoire attractif**. Il ne s'agit bien évidemment pas d'oublier notre **proximité** et notre **complémentarité** avec Namur ou Charleroi et son bassin avec l'Écopôle ou Gosselies mais de **construire un nouveau paysage** dans lequel nos **atouts**, présents et même passés, seront **valorisés**.

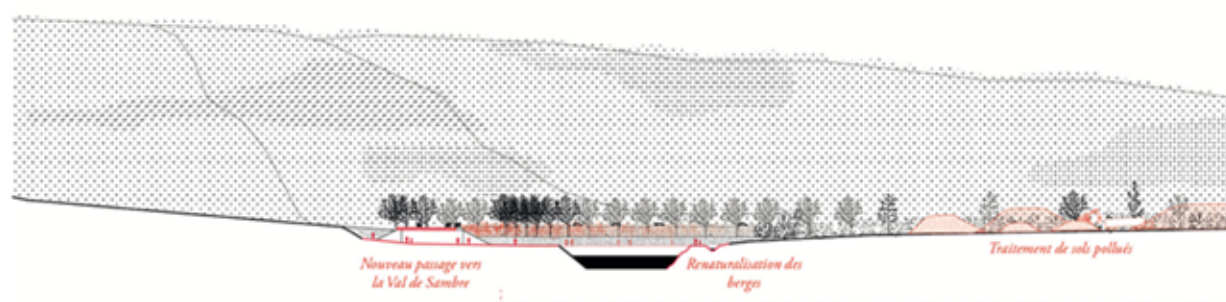
Des paysages **interconnectés**, l'eau comme trait commun, une métropole verte (la Ville de la Sambre), de nouvelles connectivités ou de nouveaux styles de vie. **La stratégie de développement** du Val de Sambre et de Sambreville en particulier pourra puiser dans ces exemples pour se positionner.

Si le Val de Sambre est évoqué et même affirmé c'est qu'il nous semble qu'il faille voir "au-delà des murs" et que c'est la complémentarité avec Jemeppe-sur-Sambre notamment qui permettra d'éveiller notre bassin encore plus certainement.

Un **scénario du recyclage** se dessine. Celui des **paysages** justement, celui des **lieux** et celui des ressources.

Nous devons donc focaliser notre travail sur les **évolutions spatiales** possibles du Val de Sambre.

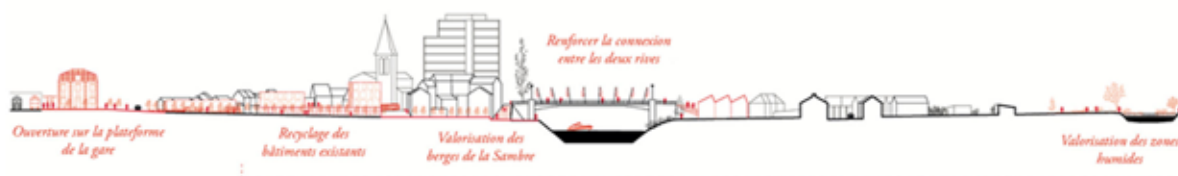
Le Professeur Vigano fait appel au concept de "**Métropole horizontale**" qui agira comme **levier** pour re-cycler le territoire. Elle sera plus connectée, plus équitable, plus active et levier d'émancipation. Elle permettra une meilleure relation entre l'habitat et le paysage comme atout et spécificité du territoire ainsi qu'une valorisation du capital spatial que la vallée a hérité de son passé industriel.



Nous souhaitons, bien entendu, insister sur le caractère **équitable** de la démarche puisque l'intérêt de l'augmentation de l'attractivité du territoire doit s'accompagner de **perspectives économiques et sociales pour l'ensemble de la population**.

Plus de 2.000 nouveaux habitants sont attendus à Sambreville d'ici 15 ans. Il s'agit, d'une part, de déterminer comment ils pourront renforcer l'économie résidentielle et, d'autre part, d'œuvrer à garantir l'accès à un logement de qualité. Les atouts de notre entité en matière de formation et d'éducation et de soins de santé sont bien évidemment à maintenir et renforcer.

TAMINES : un centre élargi (@springschool 2018)





Par ailleurs, il s'agira d'apporter de "**nouvelles images**" pour redessiner le territoire. Celle de la "Machine Lucide", celle de la "Ville de la Sambre de 50.000 habitants" et celle du "Parc".

- La Machine Lucide.

Le Val de Sambre constitue toujours, même s'il a évolué, un **moteur de croissance dynamique**, tourné vers le futur. Il ne s'agit pas de fantasmer un retour au bassin verrier tel qu'il a été mais, au départ des "géants vertueux" que sont par exemple Inovyn et AGC ou le site en reconversion de Saint-Gobain, des nouveaux moteurs que sont ou seront Nanocyl ou l'incubateur Food is Life, des plate-formes logistiques existantes ou futures, de l'économie-sociale et d'une filière de recyclage qui se dessine, de reconstruire une machine industrielle tournée davantage vers son territoire.

- Les 50.000 habitants du Val de Sambre.

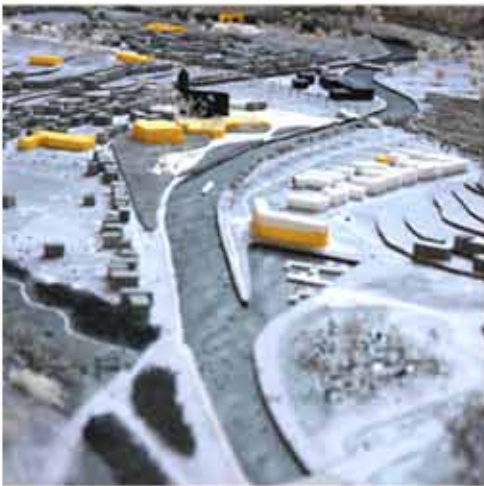
La réalité est celle d'une entité sans centre unique ni réelle périphérie mais en contact permanent avec la nature. Il s'agira de penser des "**centralités élargies**" où les centres historiques se reconnectent aux gares et aux nouvelles zones commerciales à travers des espaces publics structurants et lisibles. Un autre enjeu concerne les "**centralités dispersées**" où les équipements, services, espaces d'associations, marchés, sont requalifiés et mis en réseau. Le troisième enjeu concerne les "**micro-centralités**" liées à l'espace de la nouvelle mobilité (vélo électrique, transports en commun, covoiturage...) point de départ d'une accessibilité accrue et démocratique.



fiche projet « Auvelais »

- Le Parc.

Il s'agit de constituer une continuité spatiale et écologique perdue. Elle est liée à la Sambre et ses affluents et est constituée de tous les espaces verts disponibles autour de l'eau; ceux qui en ont déjà le statut, ceux (bois, champs...) que nous proposons de faire passer de constructible à non-constructible et ceux qui sont aujourd'hui des friches industrielles non activables. Les actions concrètes seront tant la préservation des espaces, la dépollution de terrains, la renaturalisation des berges, le réaménagement d'espaces publics équipés liés à l'eau, la densification des réseaux cyclables et la lisibilité des entrées et connexions entre villages.



Le Parc de la Sambre

Vous constaterez que tout ceci dépasse largement le cadre du programme d'action politique auquel nous nous engageons pour ces 6 ans et qu'à la lecture des 12 objectifs stratégiques (dont le détail vous est présenté ci-après). Bien que certaines actions concrètes intègrent déjà cette **ambition globale**.

Il nous semblait important de **raccrocher cette dynamique à une vision stratégique** qui reste, si pas à construire, du moins à affiner et à opérationnaliser. Il est par ailleurs évident que les débats actuels sur le Schéma de Développement Territorial devront nourrir notre réflexion.

Sambre ville...d'ici 2024

12 objectifs stratégiques



1. SECURITE

Être une commune qui offre, sur son territoire, une véritable sécurité aux citoyens



La toute première priorité en matière de sécurité sera de tout mettre en œuvre pour contribuer à la « sécurité d'existence » des Sambrevillois. Raison pour laquelle **la lutte contre la pauvreté** constituera **une priorité cardinale !**

La pauvreté est **une violence**. Il nous faut de manière forte la combattre, mieux, l'**endiguer**. C'est pourquoi le Bourgmestre a confié (sous sa coordination) la mission au Président du CPAS, d'élaborer un plan local transversal de lutte contre la pauvreté.

Au cours de cette législature 2018-2024, le collège communal entend intervenir encore plus efficacement contre la violence et la criminalité, en les combattant avec **des stratégies adaptées** aux diverses situations, comme il convient aussi de mener une politique de **prévention massive** et notamment en matière de **radicalisme violent**.

Pour le collège communal, la **sécurité publique** passe indéniablement par la présence d'**acteurs de terrain socio-préventifs** en suffisance. Par le lien qui se crée entre éducateurs, assistants sociaux, agents de prévention, de quartier, habitants et les personnes qui ont des comportements socialement problématiques.

L'éducation est une des priorités sociales essentielles. Nous continuerons d'investir dans un **travail éducatif** permanent ; c'est cela qui, pour nous, permet l'élévation de l'humain et c'est cela qui tire la société vers le haut.

Pour autant que les mécanismes de financement régionaux le permettent, le travail au départ du service de **Cohésion Sociale** sera poursuivi pour centraliser les informations, les situations problématiques voire insatisfaisantes afin de mettre en place des stratégies d'actions davantage adéquates, cohérentes et concertées ... ceci en vue de toujours renforcer l'efficacité, la complémentarité et l'expertise de services internes (commune et Cpas) et associatifs mais surtout d'**enrichir le bien vivre ensemble multiculturel** qui caractérise Sambreville.

En collaboration avec la **Zone de Police**, le collège communal souhaite que les **agents de quartier** soient encore davantage disponibles et dédiés à un travail de lien et de **proximité**, de contacts avec le terrain et des ménages qui y habitent. Il s'agira à ce titre également de mieux faire connaître aux habitants de chaque quartier l'agent de police qui leur est délégué, celui-ci étant un outil majeur du lien social.

Le cadre de vie est essentiel à la fois à l'image positive d'une ville mais également au bien-être de ses habitants. C'est pourquoi les **sanctions administratives contre les incivilités**, en particulier environnementales, seront renforcées. Au-delà des sanctions purement financières, des **démarches plus innovantes** et sans doute plus responsabilisantes seront étudiées et mises en place en collaboration avec des partenaires spécialisés (travail citoyen...).

En parfaite concertation avec les services d'ORES, le souci est de renforcer la qualité de l'**éclairage public** tout en rendant celui-ci moins énergivore.

Par ailleurs, même si cela fait l'objet de nombreux débats notamment liés au respect de la vie privée, nous ne pouvons nier que, là où ont été placées des caméras de **télé-vigilance**, le nombre d'incivilités et autres actes de vandalisme a été réduit de manière sensible.

C'est pourquoi le recours à un système de télé-vigilance plus généralisé, en particulier en milieu urbain, sera étendu.

2. Aménagement du territoire

Être une commune dont le territoire est aménagé de manière durable

Le développement de la ville sera envisagé selon les réflexions de l'étude stratégique de territoire menée par la Professeure P. Viganò reconnue internationalement, abordée en introduction de la présente déclaration.



Le collège communal entend aménager le territoire sambrevillois de manière plus durable et dans la perspective des objectifs transversaux suivants :

- **La Machine Lucide** qui concernera tant le développement économique que l'emploi
- **Les 50.000 habitants** du Val de Sambre sur les fonctions de la Ville et la qualité de vie
- **Le Parc** qui définira les paysages et l'environnement bâti et non bâti.

Le défi environnemental est étroitement lié aux défis sociaux et économiques, les plus vulnérables d'entre nous étant les premiers à subir les dégradations de l'environnement. **L'interdépendance** de ces défis fait que ceux-ci doivent être menés ensemble, de manière décloisonnée et transversale.

Le collège communal continuera donc résolument à prendre ses décisions en tenant compte des enjeux environnementaux, et notamment énergétiques et climatiques.

Les actions à venir dans ces domaines s'inscriront dans la continuité des mesures déjà mises en place dans le cadre du Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable (**PAED**) défini en 2014 et du projet POLLEC (Politique Locale Énergie Climat), sachant par ailleurs qu'un bilan sera réalisé en 2020.

Les décisions environnementalement responsables vaudront aussi pour **le matériel roulant** des services communaux où l'utilisation de véhicules électriques ou hybrides pourrait être valorisé dès lors que des équipements techniques performants et financièrement soutenables sont mis sur le marché.

Par ailleurs, les efforts fournis en matière de gestion **du patrimoine public** de Sambreville tels que le remplacement des châssis de l'Hôtel de ville, pour continuellement diminuer la consommation et l'empreinte énergétique, seront poursuivis.

Si Sambreville a été une des premières communes à disposer d'**un Conseiller en énergie**, le collège considère qu'il est nécessaire de mieux confirmer son rôle direct au bénéfice des citoyens eux-mêmes soucieux de réduire leur consommation d'énergie.

Bien qu'une profonde réflexion soit déjà en cours en terme de développement durable de notre territoire, l'intention est que ce type de développement anime tout projet, petit comme grand, des principes de durabilité.

Par ailleurs, le collège communal entend encourager citoyen comme entrepreneur à intégrer notamment **leurs projets** urbanistiques dans cette démarche de **durabilité**.

Au travers d'une ou plusieurs opérations pilotes, le collège souhaite également opérer conjointement avec des propriétaires privés dans **la valorisation architecturale** de groupes de façades dans des lieux stratégiques de notre commune.

La poursuite du développement du **terrain des gens du voyage** continuera aussi de constituer un objectif, tant un accueil adapté et encadré permettra un meilleur vivre ensemble avec les Sambrevillois.

Le développement territorial de notre commune devra veiller, lors de chaque chantier, public d'abord, privé si possible, à ce que ces chantiers prennent en considération les préoccupations de **publics spécifiques** tels les personnes dites à mobilité réduite, les femmes, les cyclistes...

Le patrimoine communal fait déjà l'objet d'une pareille attention. C'est ainsi qu'au cœur du **parc d'Auvelais**, un pavillon totalement accessible sera érigé et consacré prioritairement aux activités valorisant la personne porteuse de handicap et son environnement. Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie développée dans la partie introductive de la présente déclaration de politique communale.



3. MOBILITE

Être une commune où la mobilité se veut respectueuse de tous les usagers



Le territoire de Sambreville figure parmi les plus denses de Wallonie. Il se trouve contraint par la vallée de la Sambre et de ses affluents, ce qui rend, par exemple, difficile de se déplacer en vélo, sauf à ce qu'il soit électrique, des hauteurs de Velaine-sur-Sambre à celles d'Arsimont.

Malgré cette configuration, il nous faut envisager toutes opportunités de rendre **cette mobilité plus fluide, plus douce et plus propre**.

Cela passe évidemment par l'**amélioration constante** de notre **réseau de voiries communales**. Un inventaire scientifique de celles-ci a été réalisé, non seulement dans un souci d'améliorer l'état mais aussi d'en permettre l'usage par les différents modes de circulation. L'**actualisation de ce cadastre des voiries, tout comme la réalisation d'un cadastre des trottoirs**, constituent clairement une priorité du collège communal et une attention particulière sera apportée aux quartiers plus périphériques et à nos villages.

Il s'agira également d'améliorer la qualité du **réseau des sentiers** piétons et vicinaux qui desservent Sambreville, et de favoriser les déplacements piétons et cyclistes, et cela, suite à l'élaboration d'un maillage pertinent de ces voies douces. L'aménagement du RAVEL, et notamment ses liaisons destinées à assurer la continuité des itinéraires, devrait être intensifié.

Si là, le collège peut s'engager à prendre localement l'initiative, cela devient plus complexe lorsque nous en revenons aux voiries classiques fréquentées par le charroi automobile. D'autant qu'une fois encore, au regard de l'exiguïté de notre territoire, ce charroi est à la fois dense et, aussi, lourd.

De surcroît, notre commune est traversée par des **axes régionaux majeurs** sur lesquels nous ne disposons que de peu de maîtrise. Quoiqu'il en soit, soucieux de progrès, le collège communal maintiendra et renforcera ses bonnes relations avec l'acteur régional pour qu'il veuille bien toujours mieux comprendre la spécificité de notre territoire. Il en va rien moins que de la sécurité des usagers, quels qu'ils soient, du réseau de voiries qui dessert Sambreville.



Dans le but de favoriser les déplacements en **transports publics** et, dans la mesure du possible, de renforcer les connexions entre les divers moyens de transport, les échanges et la mobilisation avec les **TEC** seront poursuivis de manière constructive afin d'appuyer la volonté du collège de renforcer des lignes ou des liaisons vers des quartiers peu ou pas desservis aujourd'hui. Par ailleurs, le collège continuera à défendre résolument des services forts par la **SNCB** sur son territoire.

En accord et en concertation avec les autorités régionales, il sera également porté attention à la concrétisation du projet de **Boulevard urbain du Val de Sambre** (rue des Glaces Nationales à Auvelais), préparé sous la précédente législation.

Le collège souhaite enfin, afin de coordonner et planifier toutes ces initiatives, renouveler et mettre complètement à jour le **Plan de mobilité**.



4. ENVIRONNEMENT

Être une commune au domaine public propre, à l'environnement respecté et à l'espace naturel valorisé



Les acteurs locaux, de par les efforts cumulés qu'ils peuvent déployer, occupent une place importante dans la lutte contre le réchauffement climatique et plus globalement la **transition environnementale** dans laquelle ce défi s'inscrit. C'est pourquoi nous devons œuvrer afin que cette transition tende vers un territoire communal sans gaz à effet de serre d'ici 2050.

Dans ce cadre, le collège veillera notamment à ce que l'action des pouvoirs publics promeuve les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

Bien que déjà évoqué dans le chapitre « Sécurité », dans la mesure où résoudre toutes formes d'incivilités participe à la réduction d'un sentiment d'insécurité, l'intention du collège communal est d'intensifier tous les aspects du **règlement général de police** qui concernent la qualité de notre environnement.

Cet objectif doit être approché par le renforcement du travail des services **des gardiens de la paix et des agents constatateurs** mais aussi par la contribution de chacune et chacun.

Un travail de **conscientisation** avec la participation de chaque citoyen sera entrepris.

Si nous bénéficions déjà du travail et de la vigilance des « **Ambassadeurs de la propreté** », il serait pertinent que ce groupe s'étende, sans pour autant se substituer au pouvoir public local, mais bien en bénéficiant d'un soutien renforcé de sa part.

L'objectif idéal ne peut être qu' : « une commune zéro déchet ». Sans doute est-ce un objectif ambitieux, mais en fixant la barre aussi haut, le collège entend créer **une mobilisation intégrée, participative et constante**.

Soucieux de la valorisation de notre patrimoine, en la circonstance culturel, urbanistique et naturel, il convient de tout entreprendre pour rendre le parc dit « Electrabel ou ORES » à la population, en le consacrant tant à des activités ludiques que pédagogiques. Le label « **Parc des Générations** » ne sera pas usurpé.

C'est un projet soutenu par l'Europe qui, malheureusement, prendra du temps suite aux actes de vandalisme criminels dont il a été victime.

Ceux-ci ne découragent pas pour autant le collège communal à faire de ce lieu un endroit privilégié où les usagers pourront profiter d'**un espace de rencontre urbain unique pour les familles**.

Pour ne citer que celui-là pour son exemplarité, il serait heureux de promouvoir l'action des **comités de quartier** ou, plus généralement, la participation citoyenne pour qu'à l'instar du Comité du quartier du Voisin, l'**embellissement** de l'espace public soit d'abord le fruit de la réflexion des habitants de chaque quartier, toutes générations confondues.

En cela, **le budget participatif** (dont Sambreville demeure une des premières initiatives) consacré à pareil embellissement des quartiers sera objectivé, voire, augmenté.

D'autres interventions ont fait l'objet de réflexions et d'une démarche d'objectivation. Ainsi, la mise en valeur **du site Natura 2000 de Moignelée** sera étudiée par le collège communal.

Au départ de ces projets et de la dynamique provinciale « Namur au fil de l'eau », c'est la mise en perspective des premiers jalons d'un véritable « **Parc sur la Sambre** » qui est envisagée.

Dans ce souci d'être un acteur environnemental à part entière, l'Administration communale devra, sur tous ses sites, développer **le tri sélectif des déchets**.

Il nous semble évident également que nous devons aboutir à doter Sambreville **d'un nouveau parc à conteneurs moderne** (recyparc), adapté aux besoins de la population et positionné de manière optimale.

Si elles n'ont pas toujours connu le succès escompté, les initiatives **de jardins partagés** seront valorisées, s'inscrivant en cela, serait-ce indirectement, dans une politique d'économie circulaire et solidaire que le collège communal entend également valoriser.



C'est aussi dans cette optique que le collège communal défendra l'accès à une **alimentation de qualité** en soutenant les **circuits courts** de production et de distribution d'aliments locaux, respectueux des consommateurs, des travailleurs et de l'environnement.

Enfin, sur base de l'inventaire du **patrimoine arboré** communal réalisé sous la précédente législature, une attention particulière sera accordée au remplacement des arbres fragilisés, malades ou morts par des arbres sains. Cette démarche participera au maintien voire au retour de la nature et de la biodiversité dans les villes et villages.



5. LOGEMENT

Être une commune favorisant un habitat décent, durable et accessible à tous



Le collège communal souhaite **augmenter l'offre** de logements de **qualité accessibles** au plus grand nombre, grâce au logement public, à la régulation du logement privé et aux formes collectives de logement, en veillant à assurer une **mixité** d'habitats conformément à la politique menée par la Ville depuis de nombreuses années.

Le Service Logement communal s'attache, en partenariat avec Sambr'Habitat et d'autres partenaires spécialisés à concourir à cet objectif.

En partenariat avec le CPAS, l'AIS et le GABS, la réflexion baptisée « **Pédagogie de l'habiter** » sera poursuivie afin d'accompagner essentiellement les locataires de logements à finalité sociale, à occuper en « bon père de famille » l'habitation mise à leur disposition.

Malgré un travail intense, en particulier de nos services de prévention de l'incendie et du logement, une lutte contre les « **marchands de sommeil** » a été menée afin de mieux lutter contre la location de biens inadéquats et insalubres, ce qui a permis la création d'un cadastre de petits logements et de logements collectifs.

Cette lutte sera intensifiée, si possible avec la collaboration toujours plus affirmée des propriétaires concernés.

Comme sera activée fermement la législation relative à la réquisition afin, d'abord, d'encourager les propriétaires à réinscrire leurs biens dans le circuit locatif en général, dans le circuit locatif à finalité sociale en particulier.

Dans le cadre des activités de la société de logement social « Sambr'Habitat », de celle du CPAS et de l'AIS, il sera veillé à ce qu'une proportion juste d'habitations soit parfaitement **adaptée aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées**, en conformité avec le nouveau décret régional.

Le collège communal s'engage à soutenir la création d'une **Régie de quartier** qui aura pour mission première, d'une part, d'assurer une formation aux jeunes des quartiers sociaux à de menus travaux d'entretien et, d'autre part, à embellir les cités et leur patrimoine collectif.

Au-delà du travail relatif au logement public, un soutien réfléchi aux initiatives privées ou partenariales avec le secteur public sera entrepris.

Il est évident pour le collège communal que l'aboutissement du dossier « **Ville+Sambre+Ville** » reste une priorité. La qualité des sols du site retenu n'a pas permis d'avancer aussi rapidement qu'espéré, mais les perspectives s'avèrent aujourd'hui plus concrètes pour la création de logements accessibles notamment à la jeune génération. Le référentiel « Quartiers Nouveaux » adopté par la Wallonie sera le fil rouge de notre politique en la matière.

Enfin, afin de garantir un meilleur accès à l'énergie des citoyens, un accompagnement plus prononcé sera proposé dans le cadre de la confirmation du rôle direct du **Conseiller en énergie** au bénéfice des citoyens soucieux de réduire leur consommation d'énergie, comme expliqué au point 2.



6. Développement économique

Être une commune qui promeut l'emploi et où il fait bon entreprendre et investir.



Il est d'un intérêt majeur de tout entreprendre afin de poursuivre ce qui a déjà été largement entamé en matière de développement économique au cours des deux précédentes législatures.

Évoquons ici plus particulièrement l'initiative prise sous la précédente législature de faire du **site Saint-Gobain** un lieu d'accueil pour moyennes et plus grandes entreprises.

S'agissant là d'un projet d'envergure qui vise l'implantation d'une quarantaine d'entreprises avec, pour corollaire, la (re-)création de 350 à 400 d'emplois, le collège communal fait de ce **projet fondamental**, au regard de ce que représente ce site pour Sambreville et son bassin de vie, une de ses absolues priorités.

Alors que de nombreuses entreprises ont commencé à redonner vie à cet espace industriel, bien des démarches techniques, logistiques et administratives demeurent à résoudre pour que ce projet se concrétise.

La majorité communale mettra tout en œuvre pour que celles-ci soient résolues au début de la prochaine législature.

Dans ce projet, le rôle prépondérant de l'**Agence de Développement local** qui a déjà, pour compte de la Ville, attiré des investisseurs, sera renforcé alors que le précédent collège l'avait déjà dotée de moyens supplémentaires par rapport à ceux prescrits par le Décret régional organisant les ADL.

Il s'agira notamment pour elle de prioriser **les zones d'activités économiques** non encore mises en œuvre et de contribuer ensuite à leur viabilisation, sans négliger qu'il nous faut compter sur la présence voisine du site Ecopôle. La reconnaissance par la Wallonie du territoire en qualité de « zone franche » devrait permettre à Sambreville de renforcer son attractivité pour l'accueil de nouvelles activités industrielles.

Avec celui-ci et les acteurs d'insertion à l'emploi, un travail de concertation sera entrepris afin qu'il soit recouru, autant que possible, à l'**emploi local**.



C'est là une concertation tout à fait possible pour l'avoir réussie sur Sambreville avec notamment deux grandes enseignes de fastfood qui auront recruté 2/3 de Sambrevillois parmi leur personnel.

Le collège communal souhaite proposer aux industriels locaux de s'inscrire dans la démarche « à compétence égale, j'engage un(e) sambrevillois(e) ». Il ne s'agit pas ici de pousser les chefs d'entreprise à engager du personnel non-adapté à leurs besoins mais à les intégrer dans une logique positive « d'entreprise citoyenne ».

Avec l'achèvement de la rénovation du site du « Bon Grain » et l'outil d'économie sociale du CPAS, l'ambition est de faire de Sambreville, sur base du rôle fédérateur de l'ADL, **un pôle d'excellence en économie sociale**, une économie qui répond particulièrement bien au profil des demandeurs d'emploi locaux.

Le renforcement des dispositifs de **mise à l'emploi et d'insertion socio-professionnelle** tant par le CPAS que par la Maison de l'Emploi et d'autres acteurs spécialisés demeure bien évidemment toujours une priorité.

La lutte contre le **dumping social**, notamment, en tentant d'imposer dans un maximum de marchés publics, des clauses sociales strictes, sera examinée.

Parce que c'est le premier employeur de la commune et malgré **un secteur hospitalier** en totale mutation, non seulement le maintien mais aussi le développement de « l'hôpital d'Auvélais » feront encore l'objet d'une attention particulière, notamment son juste positionnement et son caractère de proximité.

Le **crowdfunding** ou encore le **financement participatif** est une méthode de financement alternative et innovante. Elle vise à faire appel à un grand nombre de personnes pour lever des fonds nécessaires au développement de projets.

La majorité communale se propose d'analyser positivement le recours à ce mode de financement à l'intention de projets qui seront, bien évidemment, validés voire initiés par les personnes notamment intéressées à concrétiser un projet.

Toujours dans un souci d'actualité et d'écoresponsabilité, l'**économie circulaire** et ce qu'il est convenu d'appeler les **circuits courts** seront favorisés, et l'ADL sans cesse plus professionnalisée aura pour mission d'accompagner sinon de mettre sur pied ces différentes initiatives.

Avec son groupe de travail consacré au **commerce local**, l'accent sera mis sur le **redéploiement** du commerce local, selon les moyens disponibles et ne s'opposant bien évidemment pas à la libre concurrence. A ce titre, une réflexion particulière sur le développement du **Pré des Haz** doit aboutir, tant dans son intégration et dans sa complémentarité avec le centre de Tamines que dans les liens évidents qu'il est possible d'entrevoir avec le Hainaut si proche.

Ceux qui souhaitent créer une nouvelle activité commerciale ne seront pas oubliés et l'intensification du projet « **Créashop** » initié en 2018 via l'ADL sera à l'ordre du jour des actions du collège.

7. Education & Formation

Être une commune où apprendre, se former et développer ses compétences



Alors que nombre de communes délèguent leur enseignement à la Fédération Wallonie-Bruxelles, Sambreville, au contraire, a persévéré à considérer qu'un enseignement **communal, fondamental, artistique ou de promotion sociale, de proximité et de qualité** demeure un atout essentiel pour l'attractivité d'une commune.

C'est pourquoi la majorité communale continuera ses investissements dans ce secteur tant pour le **diversifier** que pour en renforcer la qualité.

La formation d'individus, de demandeurs d'emploi ou de personnes en décrochage réclame une action toujours plus proactive en matière **d'insertion socio-professionnelle**.

C'est pourquoi, avec le CPAS en particulier mais aussi avec l'école de promotion sociale, le collège communal envisage de multiplier et diversifier les modules de **formation « en alternance »**.

La collaboration avec la Maison de l'Emploi et Forem-Formation doit permettre d'être encore plus efficace dans la définition de formation en lien avec les **métiers dits « en pénurie »**.

Le Club Artisanal et Culturel de Tamines (CACT) développe également une offre de formations spécifiques particulièrement adaptées à son public-cible. Il sera étudié toute possibilité d'étendre l'action du CACT, par le biais, si possible, d'une infrastructure permettant d'améliorer sa capacité d'accueil et donc mieux adaptée pour la formation.

Concernant **les garderies ou écoles de devoirs**, le souhait consiste à intensifier un réel réseau de ces « écoles » qui ont souvent pour priorité d'accompagner les élèves les plus en difficultés dans la réalisation de certains de leurs travaux scolaires par un encadrement formé.

Le site scolaire de Velaine-sur-Sambre sera privilégié pour en faire une « **école nature** » favorisant **l'inclusion** de toutes et tous, en portant une attention toute particulière aux enfants présentant des troubles de la concentration, voire porteurs d'autisme.

Il est également primordial de conserver un enseignement **accessible** pour toutes et tous. Les collaborations inter-réseaux initiées devraient notamment permettre d'envisager l'achat de fournitures communes afin de réduire le **coût** final pour les familles et, ainsi, cheminer plus et mieux vers le principe de **gratuité scolaire**.

Le collège souhaite également soutenir l'étude du public sambrevillois qui suit des **études supérieures**. A ce titre, il analysera la possibilité de lui consacrer un espace de travail confortable, doté d'un wi-fi performant où ceux qui n'ont pas la possibilité d'étudier à domicile ou qui aiment travailler en groupe pourront se retrouver en période d'examen.

Enfin, la majorité souhaite soutenir la mise en œuvre d'un **parrainage travailleur/jeune** ; l'ADL travaillant à trouver des parrains (ouvriers, employés, cadres, indépendants), la Maison de l'Emploi ou le CPAS identifiant le jeune avant une mise en contact permettant la guidance du jeune dans sa recherche d'un emploi, d'une orientation professionnelle ou de la définition d'un projet de vie en lien avec une activité professionnelle.



8. Soutien aux familles et aux personnes

Être une commune présente à toutes les étapes de la vie



Après un effort déjà conséquent qui aura permis d'accroître de 48 places l'accueil en crèche, le collège communal s'engage à répondre à tout **appel à projets** qui permettrait d'offrir plus de places encore, tant la demande est grande en la matière. Serait-ce également des places dites « alternatives » telles que créées par le Bébébus. Nous voulons continuer d'améliorer notre taux de couverture.

Il est évident qu'un problème d'accueil existe **en dehors des périodes scolaires**. L'ambition est de rencontrer cette préoccupation non seulement en diversifiant mais en multipliant ces stages et ce, en partenariat avec tous les acteurs susceptibles de s'investir en ce sens, pensant ici non seulement aux **plaines de vacances** communales particulièrement peu onéreuses mais également avec le centre culturel, la maison des jeunes de Sambreville, l'opération « Été solidaire », « Excepté jeunes » ...

Pour les **aînés**, une opération d'attractivité vers des promoteurs de **résidences-services**, outils en plein développement, sera entreprise. Ces initiatives viendront compléter celle du CPAS qui envisage également la création de ce type d'habitat-service.

Des moyens seront recherchés pour soit augmenter l'offre d'hébergements en **résidences-services**, soit accroître le nombre de « **Maisonnettes** » au sein du pôle de la personne âgée telles qu'actuellement gérées par le CPAS, celles-ci étant au nombre de 25 alors que les demandes d'occupation sont actuellement au nombre de 70.

Suite à la construction de la nouvelle Résidence la « Sérénité », la proximité de ces 25 Maisonnettes et l'opportunité d'occuper les espaces laissés libres dans l'ancienne Maison de repos, un **Pôle de la personne âgée** est en cours de réflexion.



En parfaite concertation avec le Conseil communal consultatif des Aînés et Seniors et de son Conseiller-Animateur aux aînés, seront réfléchies toutes les initiatives susceptibles de contribuer **au maintien à domicile** des plus âgés, en les accompagnant toujours plus et mieux dans leur quotidien.

Dans un souci de travail de mémoire, **les rencontres intergénérationnelles** seront elles aussi accrues, avec l'objectif de les rendre plus régulières et plus systématiques.



9. SPORT

Être une commune qui facilite la pratique du sport



Le **budget participatif** consacré à la politique sportive sera accru et toujours plus objectif.

Le site Internet communal devra accueillir un **répertoire actualisé** des clubs sportifs en évoquant leurs activités respectives et cela, dans une optique de susciter toujours plus la pratique du sport.

L'idée du **chèque-sport** qui permet à nos enfants les moins nantis d'accéder au sport auquel ils aspirent sera ré-envisagée à un niveau communal.

Il y va là d'un souci d'**égalité** entre les plus jeunes concitoyens qui, tous, ont droit à pratiquer un sport. Le collège communal soutiendra le fonds social et culturel que le CPAS peut octroyer.

Une mobilisation, voire une **plate-forme** de l'ensemble des clubs sportifs sera développée notamment pour accroître des stages d'initiation et autres journées « Sport pour toutes et tous ».

Le sport adapté aux **aînés** bénéficiera d'une attention particulière, eux qui connaissent une plus grande longévité en bonne santé.

Nous poursuivrons l'implantation de sites « **fitness outdoor** » adaptés à ce public-cible dans chacun des quartiers non encore équipés de pareils outils.

Dans le même esprit, des **aires de jeux** pour plus petits seront également concrétisées.

Ce qui deviendra le **Parc des générations** (ex-parc Electrabel/ORES) sera dédié à accueillir les familles et, plus particulièrement de manière ludique, les enfants dans une grande plaine de loisirs et de jeux.

Bien que déjà évoqué, un **réseau de sentiers** pédestres sera destiné à favoriser les activités pédestres voire cyclistes.

S'il n'a pu voir le jour au cours de la présente législature, la réflexion d'un réseau de **vélos partagés** sera poursuivie en explorant de nouvelles pistes, en particulier avec le monde de l'économie sociale et les communes voisines.

Un projet majeur consistera à procéder à **l'entière rénovation de notre piscine communale** et dans ce cadre, le collège communal a à cœur de réduire son **empreinte énergétique**.

Afin de coordonner toutes les dynamiques sportives, qu'elles soient communales, associatives, de clubs ou relevant de fédérations sportives, la création et la reconnaissance en qualité de **Centre sportif local** sera poursuivie. Ce dernier, émanation de notre future Régie communale autonome sportive assurera la professionnalisation de la gestion de la politique sportive sur le territoire communal.



10. CULTURE

Être une commune où la culture est facteur de développement individuel et collectif

Même si cela relève prioritairement des acteurs culturels comme notre centre culturel, l'objectif doit être de **valoriser la diversité** des formes comme les lieux d'expression.

C'est ainsi qu'est envisagé d'implanter le centre culturel et ses services dans **l'ancienne gare d'Auvelais**, créant ainsi avec les associations qui s'y trouvent déjà et la salle « Quai de Scène » qui y fait face **un espace associatif, culturel et social** propice aux initiatives novatrices d'expression des individus comme des collectivités.

La promotion de la diversité des activités des **bibliothèques publiques** doit être intensifiée, en veillant à rendre aussi au livre et à la lecture la place qu'ils méritent dans l'épanouissement personnel, la connaissance mais aussi le plaisir de lire, sans que soient pour autant négligés de renforcer les supports informatiques qui se doivent aussi de contribuer à pareils objectifs.



Par la même occasion, il faudra veiller à la **valorisation de notre patrimoine** qui, quoique limité en nombre, n'en recèle pas moins certains atouts, aussi utile pour contribuer à un renforcement touristique de notre Cité.

Le collège souhaite également toujours mieux valoriser le « **Fonds d'histoire locale** » afin qu'il soit plus largement apprécié, lui qui participe à la meilleure connaissance par nos concitoyens du riche passé de leur commune, ébauchant ainsi un plus grand sentiment d'appartenance et d'identité à Sambreville.

Plusieurs œuvres de ce genre pouvant déjà en attester, **le street art** doit trouver des lieux où puisse s'épanouir l'expression, des plus jeunes notamment, leur permettant ainsi de contribuer à **l'embellissement** de leur lieu de vie.

L'installation d'**œuvres monumentales** en des endroits stratégiques sera intensifiée, lesquelles, de par leur visibilité et leur symbolique, assurent avec pertinence l'attractivité d'une ville tout en embellissant des lieux souvent peu valorisés.

Dans l'esprit de s'inscrire dans une logique de **smartcities**, chaque action sera réfléchiée pour permettre toujours plus d'interactions, notamment numériques, pour les sambrevillois.



11. Gouvernance et administration

Être une commune gouvernée et administrée de manière efficiente et participative



S'il est bien un axe stratégique qui, au cours des deux dernières législatures, a fait l'objet d'une attention rigoureuse, c'est bien la gouvernance de notre commune.

Celle-ci s'est régulièrement reposée sur la **participation citoyenne**, outil qui sera étendu plus et mieux encore, même si en la matière, avec ses multiples rencontres citoyennes et autres bulletin d'information et création de comités de quartiers, Sambreville peut s'enorgueillir d'avoir été précurseur en la matière.

Recourir à la participation citoyenne, c'est contribuer pleinement à l'éducation à la citoyenneté, laquelle ne doit pas craindre d'informer le Citoyen que tout n'est pas nécessairement possible, si ce n'est à la suite parfois de longues procédures administratives et de recherches complexes de financement.

C'est ainsi qu'une espèce de « **subsidiologue** » se verra consacré à la surveillance permanente de tout appel à projets autorisant des (co-)financements alternatifs.

Quoi qu'il en soit, l'**assainissement des finances communales** demeurera l'absolue priorité. La rigueur budgétaire restera de mise.

C'est là l'outil premier utile à mettre en œuvre la présente déclaration de politique communale, et le Plan stratégique transversal qui traduira cette dernière en actions concrètes.

Outre l'aspect strictement budgétaire, **des économies d'échelle et l'optimisation** de fonctionnement **des services publics** locaux seront systématiquement recherchées, telles le développement, entre institutions, de services et supports partagés (ressources humaines, informatique, prévention et protection du travail, marchés publics...).

Toutes les occasions de garantir toujours mieux l'**égalité** entre femmes et hommes seront par ailleurs saisies.

Comme c'est déjà le cas, tous **les chantiers**, voire les initiatives privées, devront prendre en considération les préoccupations des publics **plus fragilisés** comme, par exemple, les personnes souffrant de handicap.

Notre ville, titulaire du label « **Handycity** », se doit d'être accessible pour et par tous. Nous poursuivrons les efforts en ce sens.



12. Supracommunalité

*Être une commune au cœur
d'un bassin de vie*

La supracommunalité, qui doit être **toujours plus activée**, est indispensable à l'heure où les finances des communes wallonnes ne cessent d'être mises à mal. Parfois, nous pouvons faire mieux pour moins cher en nous regroupant.

Si nous prenons l'exemple du financement des services de police, un débat visant à rassembler plus de communes en une seule et même zone de police devra être entrepris.



Toutes formes de **complémentarité** et de **mises en commun de services** doivent être envisagées avec nos communes limitrophes telles Jemeppe-sur-Sambre, Fosses-la-Ville, Sombreffe, Aiseau-Prezles ou Fleurus.

La Sambre qui nous relie avec notamment Jemeppe-sur-Sambre et Floreffe connaîtra un **embellissement** de ses berges. De manière plus large, la valorisation de **l'attrait touristique de la Sambre** sera recherchée, notamment par la poursuite et, si possible, le renforcement des collaborations entre le Syndicat d'initiative et l'Office du tourisme de Floreffe.

Dans le cadre de la dynamisation des **bords de Sambre** seront aussi analysés des aménagements et équipements au regard de l'étude menée par le **BEP** intitulée "Namur, Province au fil de l'eau" dont l'objectif consiste à valoriser de manière cohérente les bords de Meuse et de Sambre au sein de 10 communes namuroises. Ces aménagements et équipements auront une vocation essentiellement paysagère, environnementale et touristique.

Le développement de la ville sera envisagé selon les réflexions de l'étude **stratégique** de territoire menée par la Professeure P. Viganò reconnue internationalement, abordée en introduction de la présente déclaration.

Un relais fluvial en aplomb de la halte fluviale située à Auvelais viendra renforcer cette option de tourisme fluvial.

Même si nous l'avons abordé dans notre axe stratégique économique, « l'Hôpital d'Auvelais » doit être source d'inspiration pour d'autres aspirations à caractère intercommunal.



SAMBREVILLE

Législature 2018-2024

Déclaration de politique communale

CONCLUSION

Les **finances locales** sont depuis longtemps mises sous **pression**, notamment de par les **missions** nouvelles qui sont confiées aux pouvoirs locaux, en particulier par les instances régionales et fédérales. Malgré ces missions nouvelles, qui ne s'accompagnent pas systématiquement des moyens nécessaires à leur réalisation optimale, le collège communal ambitionne de faire de Sambreville une commune où chacun peut toujours mieux s'épanouir.

Afin de poursuivre le changement soutenu pleinement sous les précédentes législatures, le collège des bourgmestre et échevins consolidera et intensifiera son action dans le cadre de l'implémentation des 12 objectifs stratégiques mis en exergue dans la présente déclaration de politique communale, et cela dans un souci de **cohérence, de rigueur et d'amplification** eu égard à ce qui a pu être entrepris jusqu'à présent, et ce autant que possible en étroite collaboration avec tous les acteurs partageant la même **ambition**.

La **sécurité** comprise dans son sens le plus large sera au cœur de l'action politique, à commencer par la sécurité d'existence, tant est grand le besoin de combattre encore et toujours mieux la déprivation matérielle. Afin de garantir au mieux la sécurité dans la sphère privée et publique, un accent particulier sera mis sur la socio-prévention mais aussi sur un renforcement de la police de proximité, sans oublier la lutte contre les incivilités qui mérite d'être accrue au bénéfice de la collectivité.

Pour améliorer davantage le cadre de vie de Sambreville, le collège veillera à concilier de manière intégrée et équilibrée les aspects économiques, sociaux et environnementaux dans sa politique d'**aménagement du territoire**, celle-ci étant intrinsèquement liée à une politique de **mobilité** plus respectueuse encore de tous les usagers.

Que ce soit en matière d'aménagement du territoire, de mobilité, d'urbanisme, d'économie, ou encore d'éducation, l'**environnement** en tant qu'enjeu **transversal** de première importance occupera une place de choix dans les politiques mises en œuvre par le collège.

Aider et accompagner chacune et chacun à trouver un **logement** décent et adapté à ses besoins individuels ou familiaux constituera un des autres axes stratégiques développés par la majorité.

Il en ira de même en matière de **développement économique**, tant la volonté consiste à dynamiser et à accroître l'attractivité de Sambreville au bénéfice de l'**emploi**, local dans la mesure du possible.

L'apprentissage, la **formation** et le développement des compétences doit pouvoir être encouragé quelque soit l'âge, l'appartenance sociale ou les origines ethniques ou culturelles.

Le soutien à l'épanouissement individuel et collectif s'exprimera également par des actions traduisant la volonté de pouvoir être présents aux côtés de chacune et chacun, en répondant de la manière la plus adéquate possible aux besoins et aux attentes **des jeunes et des moins jeunes**, y compris dans les domaines **du sport, de la culture et des loisirs**.



L'implémentation de ces différents objectifs stratégiques se fondera sur une modernisation et une professionnalisation toujours plus grande de la **gestion publique, ainsi qu'une gouvernance politique** rigoureuse et transparente, dynamique déjà largement soutenue sous les deux précédentes législatures. Afin de garantir la solidarité et l'efficacité des politiques mises en place, le collège communal veillera également à favoriser la coopération entre les différents acteurs et territoires, et à renforcer l'implication des citoyens dans la mise en œuvre des projets locaux.

Jean-Charles **LUPERTO**
Député-Bourgmestre

Olivier **BORDON**
1^{er} Echevin

Nicolas **DUMONT**
2^{ème} Echevin

Denis **LISELELE**
3^{ème} Echevin

Carine **DAFFE**
4^{ème} Echevine

Vincenzo **MANISCALCO**
Président du CPAS
et membre du Collège Communal

Martine **GODFROID**
6^{ème} Echevine



